

ACTUALITE DE LA PROTECTION SOCIALE

18 octobre 2024
14h-16h30

Programme (ajusté en fonction de l'actualité et de la parution des décrets en application de l'ordonnance du 20 novembre 2020)

- **Les modifications concernant les congés pour raison de santé**
 - Les nouveaux modes d'articulation du CLM et du CLD
 - Les modalités de rémunération durant un CLM : la prise en compte partielle des primes
- **La suppression de la radiation des cadres pour invalidité non imputable**
 - La création d'une disponibilité d'office jusqu'à l'âge d'ouverture de droit à pension
 - La prise en compte e la période de disponibilité pour raison de santé dans les droits à pension
 - Le versement d'une allocation d'invalidité temporaire pendant la disponibilité pour raison de santé
 - L'articulation de l'AIT avec une reprise partielle d'activité
- **Les modifications concernant les congés pour raison de santé des agents contractuels de droit public**